

50^e

Anniversaire

ANEFÉ

Sous le haut patronage de
Monsieur Gérard Larcher
Président du Sénat

Lundi 13 octobre 2025

Palais du Luxembourg





ANEFE

Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger



Association nationale des écoles françaises de l'étranger

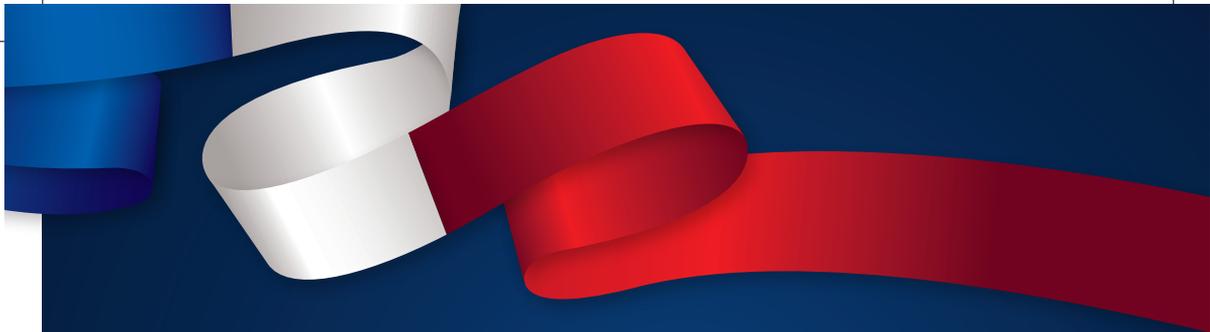


L'ANEFE a pour but de rassembler les établissements établis hors de France proposant un enseignement conforme aux programmes en français, de même que ceux proposant des activités éducatives autour de la pratique du français.



L'association a pour vocation générale d'aider ces établissements à fonctionner dans les meilleures conditions possibles et de s'efforcer, tant par son action propre que par ses interventions auprès des Pouvoirs Publics, d'obtenir pour ceux-ci le maximum de moyens afin d'assurer leur existence et de permettre leur essor.

L'ANEFE siège au conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), à la Commission Nationale des Bourses, ainsi qu'à diverses instances de concertation.



Sommaire

Le mot du président, Olivier Cadic	4
Guide ANEFE	7
Le mot du président d'honneur, André Ferrand	8
Le Bureau	10
Administrateurs de droit de l'ANEFE	11
Administrateurs élus de l'ANEFE	10
Historique de l'ANEFE	14
Nos prêtres	17
... On a toujours vingt ans	18



Le mot du président

Olivier Cadic
Sénateur représentant
les Français établis hors de France

L'ANEFE — 50 ans de fidélité, d'innovation et d'ouverture au service de l'enseignement français à l'étranger

Créée en 1975, l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) célèbre cette année un demi-siècle d'engagement au service des communautés éducatives françaises et francophones à travers le monde.

Initiée par le sénateur **Jacques Habert**, puis développée par le sénateur **André Ferrand** dans le respect de cette vision fondatrice, l'ANEFE doit beaucoup à leur engagement et à leur clairvoyance. Ensemble, ils ont bâti un outil unique au service des écoles françaises à l'étranger.

Président de l'ANEFE depuis 2021, je tiens à saluer le travail remarquable accompli par mes deux prédécesseurs.

Depuis cinquante ans, l'ANEFE accom-
4 • pagne la création et le développe-

ment d'écoles qui portent haut la langue française, les valeurs humanistes et l'héritage des Lumières.

C'est au sein de ces établissements que s'opère **la plus efficace des diplomaties : celle du partage des idées et des cultures**, car les trois quarts des élèves qui y sont scolarisés sont étrangers ou bi-nationaux.

Son action constante répond à une ambition : offrir à chaque famille française de l'étranger la possibilité de scolariser ses enfants dans un environnement fidèle aux standards de l'Éducation nationale.

Historiquement, l'ANEFE a permis **d'obtenir la garantie de l'État sur 147 emprunts pour financer les projets immobiliers d'établissements scolaires sur tous les continents**,

contribuant ainsi à offrir à des générations d'élèves un cadre d'apprentissage durable et de qualité.

En 2009, alors que le ministère de l'Économie envisageait de mettre un terme à ce dispositif, j'avais proposé au président Ferrand un mécanisme innovant : permettre aux écoles d'« acheter » la garantie de l'État afin de réduire leur coût d'emprunt et le risque pour les finances publiques.

Le CFBL, premier établissement à bénéficier de cette approche dans le cadre du Plan Écoles au Royaume-Uni, a ouvert la voie à un modèle qui a prolongé le dispositif pendant près d'une décennie.

Lorsque la réforme du programme d'obtention de la garantie de l'État fut adoptée, près de dix ans plus tard, j'ai eu le privilège de collaborer avec André Ferrand pour finaliser les deux derniers dossiers selon les anciennes conditions — à Oman et au Panama — tout en trouvant une solution de refinancement pour le Lycée international de Londres Winston Churchill.

À l'issue de cette transition, André Ferrand a souhaité que je lui succède, avec le soutien du conseil d'administration.

Aujourd'hui, l'enseignement français à l'étranger se trouve à un tournant décisif.

L'objectif fixé par le Président de la République — doubler le nombre d'élèves d'ici 2030 — traduit une ambition forte, mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Cette ambition doit tenir compte d'une réalité : **près de 80 % des enfants français vivant hors de nos frontières ne sont pas scolarisés dans le réseau de l'AEFE.**

Face à ce constat, l'ANEFE défend une **vision plus inclusive** de l'enseignement français à l'étranger.

Elle reconnaît et soutient la diversité des parcours, notamment ceux proposés par des écoles francophones non homologuées, qui préparent néanmoins leurs élèves au diplôme national du brevet et au baccalauréat. L'exemple de Madagascar, où 80% des bacheliers proviennent de ces établissements, en est une illustration éclatante.

Au fil des décennies, **la progression du modèle anglo-saxon** a fragilisé la place du système éducatif français. Pour éviter une marginalisation durable, l'ANEFE réinvente ses

missions. Forte de son expérience unique, elle a adapté ses statuts afin d'aller au contact de nouveaux publics.

À terme, l'ANEFE pourra devenir **une agence d'évaluation de la qualité** des écoles françaises à l'étranger, gage de transparence et de confiance pour les familles comme pour les partenaires institutionnels. La création du **guide ANEFE** constitue la première étape de ce chemin.

Notre action s'appuie sur une **direction collégiale** et sur l'engagement d'un collectif d'élus, de responsables d'établissements et de bénévoles. Je remercie sincèrement les membres du bureau et du conseil d'administration pour leur participation et leur précieux apport.

Aux côtés des écoles et de leurs équipes, l'ANEFE demeure fidèle à sa mission première : soutenir les initiatives locales, valoriser l'excellence éducative française et accompagner la croissance du réseau.

En ce 13 octobre 2025, dans les salons Boffrand du Sénat, nous célébrons cinquante années d'engagement partagé. Cet anniversaire n'est pas seulement un hommage au passé : c'est une promesse d'avenir, portée par l'innovation, la solidarité et les nouvelles technologies.

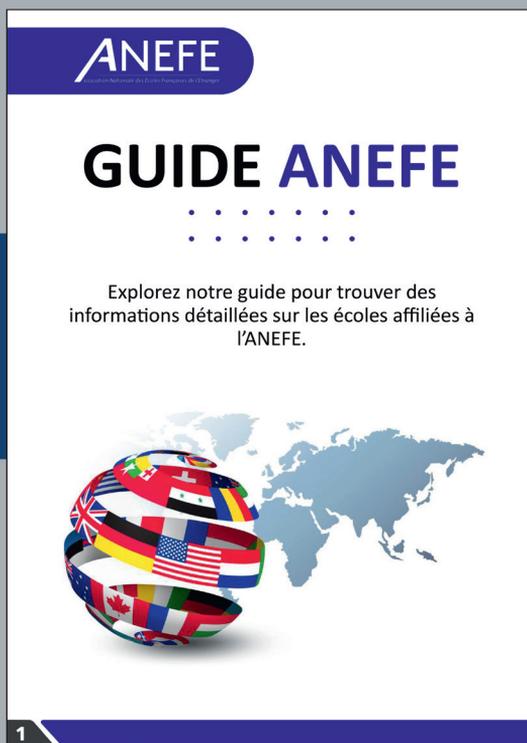
L'ANEFE continuera d'être aux côtés de toutes celles et ceux qui, à travers le monde, œuvrent pour que **chaque enfant puisse bénéficier d'un enseignement français ou en français de qualité, où qu'il vive.**



Inauguration du Lycée français de Panama (4 fév. 2022) avec la participation des sénateurs Olivier Cadic et Samantha Cazebonne; Olivier Brochet, directeur de l'AEFE et Arnaud de Sury, ambassadeur de France au Panama.

Guide ANEFE

Rendez-vous sur notre site
pour découvrir le guide ANEFE





« Aujourd'hui, l'ANEFE se réinvente »

André Ferrand

Promouvoir la présence de notre langue dans le monde, c'est faire partager notre culture, faire adopter nos valeurs et, finalement, accroître notre influence.

Notre réseau d'écoles à l'étranger est, dans ce but, un instrument remarquable.

Nos communautés, à mesure qu'elles s'implantent et se développent à l'étranger, ont naturellement éprouvé le besoin de créer leurs propres écoles pour éduquer leurs enfants dans notre langue.

C'est ainsi qu'à côté de quelques grands lycées fondés par l'État, un réseau de petites écoles françaises, créées à l'initiative des parents, a vu le jour.

S'est alors posé le problème du financement. S'inspirant de ce que le Parlement avait récemment accordé

sénateur Jacques Habert a souhaité que la garantie de l'État français soit également accordée à nos petites écoles de l'étranger.

Aidé par un banquier expatrié, en lien avec l'administration concernée, il a imaginé un système avant tout fondé sur un comité des prêts, chargé d'étudier les dossiers et de décider de l'attribution de la garantie de l'État.

Ainsi, en 1975, est née l'ANEFE, qui jouera un rôle majeur dans le développement de notre réseau d'écoles à l'étranger jusqu'en 2018, date de la réforme du modèle existant.

En cinquante ans d'existence, l'ANEFE a financé 147 projets dans 79 pays — un chiffre qui dit tout de notre ambition collective, mais qui ne raconte pas à lui seul les histoires humaines derrière chaque dossier : des écoles qui naissent, grandissent, se modernisent; des enfants, des familles, des

enseignants, qui trouvent dans notre réseau une boussole, une référence, un futur.

Certes, le cadre réglementaire a changé : depuis 2018, la garantie de l'État que nous administrions a été transmise à l'AEFE. Mais l'ANEFE ne s'est jamais résumée à un dispositif financier. Pendant quarante-cinq ans, elle a été le partenaire des établissements, les accompagnant pas à pas : bâtir un dossier, surmonter une difficulté, traverser une crise temporaire... avec constance et bienveillance.

Aujourd'hui, l'ANEFE se réinvente. Elle devient un organe indépendant, tourné vers l'avenir, qui promeut la francophonie et soutient un enseignement français accessible, exigeant et ouvert au monde. Parce que dans chaque école où le français est parlé, ce sont les valeurs de liberté, de laïcité, d'excellence et d'émancipation qui rayonnent. Je sais qu'elle a su le faire avec succès et qu'elle continue d'apporter sa contribution au développement de l'enseignement français à l'étranger.

Je suis heureux d'en féliciter chaleureusement mon ami, le sénateur Olivier Cadic, ainsi que l'équipe professionnelle et amicale dont il a su s'entourer.

André Ferrand

- Président d'Honneur de l'ANEFE
- Président de l'ANEFE (2005-2021)
- Sénateur représentant les Français établis hors de France (1998-2014)
- Auteur du rapport « Financements de l'enseignement français à l'étranger : réagir et s'unir pour un nouvel élan », élaboré à la demande du Premier ministre et remis le 13 février 2004
- Chevalier de la Légion d'honneur (1995)



Le Bureau



Olivier CADIC
Président



François NORMANT
Vice-président



Dana GRUIA-DUFAUT
Vice-présidente



Michel MONSAURET
Secrétaire général



Balkis KAOUK
Secrétaire adjointe



Sébastien RICOUT
Trésorier



Brice BULTOT
Trésorier adjoint

Administrateurs de droit de l'ANEFE

(au 13 octobre 2025)

Sénateur
Président ANEFE
M. Olivier CADIC

Sénatrice
M^{me} Samantha CAZEBONNE

Sénatrice
M^{me} Olivia RICHARD

Ministère des Affaires étrangères
Secrétaire Général AEFE
représenté par
M. Bruno VALERY

Ministère des Affaires étrangères
Sous-directrice de l'immobilier AEFE
représenté par
M^{me} Odile HAGENMULLER

Ministère de l'Éducation nationale
Département DIVSS
représenté par
M. Emmanuel de TOURNEMIRE

Ministère des Affaires étrangères
Sous-direction à la Langue
française et à l'Éducation
représenté par
M^{me} Clarisse GERARDIN

Ministère des Finances
Direction Générale du Trésor
représenté par
M^{me} Isabelle DUVIVIER

UFE
M. Alain-Pierre MIGNON
Président

ADFE
M^{me} Catherine SMADJA FROGEL
Présidente

AFE
M^{me} Hélène DEGRYSE
Présidente

AFE
M. Alexandre BEZARDIN
Vice-Président

AFE
M. Ramzi SFEIR
Vice-Président

FAPEE
M. Brice BULTOT
Président

FIAFE
M^{me} Corinne LEVET
Présidente



Administrateurs élus de l'ANEFE

(au 13 octobre 2025)



Nadia CHAAYA

École française internationale
de Djeddah, Arabie Saoudite



Jean-Hervé FRASLIN

École française Arthur-Rimbaud
Dar es Salaam, Tanzanie



Dana GRUIA-DUFAUT

Lycée français Anna-de Noailles
Bucarest, Roumanie



Géraldine GUILLERMIN

Ofalycée



Laurence HURET

Lycée français René Descartes
Phnom Penh, Cambodge



Balkis KAOUK

Lycée français de Mascate,
Oman



Sébastien LAHAIE

Lycée Marcel Pagnol
Asunción, Paraguay



Jean-Marie LANGLET

Lycée français de Düsseldorf,
Allemagne



Jamil MALEYRAN
Discovery Path Education



Amelie MALLET
Lycée international Winston-
Churchill, Londres, Angleterre



Michel MONSAURET
Lycée international de Porto,
Portugal



François NORMANT
Établissement Liberté
Bamako, Mali



Sébastien RICOUT
Lycée français international
Zurich, Suisse



Cédric TOIRON
Lycée français de Séoul,
Corée du Sud



Éric VETEAU
École franco-américaine
de Chicago, USA



Henri ZELLER
Institut Saint-Dominique
de Rome, Italie

Historique

L'ANEFE depuis 1975

Années 50 & 60

La création des petites écoles françaises

Au cours des décennies 1950 et 1960, les communautés françaises de l'étranger s'étaient considérablement accrues.

Par voie de conséquence, des dizaines de « petites écoles françaises » avaient été créées, souvent avec l'appui des ambassades et consulats, par nos compatriotes expatriés pour scolariser leurs enfants, lorsqu'il n'existait dans leur pays d'accueil aucun des grands établissements gérés par la Direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay.

Années 70

Création de l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger

Au début des années 1970, la nécessité d'organiser et de regrouper les écoles françaises à l'étranger était devenue évidente.

L'Union des Français de l'Étranger et le Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE) travaillaient sur des statuts pour une Fédération des Écoles Françaises de l'Étranger, tandis que le gouvernement souhaitait établir des règles pour les soutenir.



Ces écoles avaient un besoin urgent d'aide financière pour la construction de leurs locaux, car aucun crédit d'investissement n'était prévu. Les sénateurs représentant les Français à l'étranger ont proposé un amendement à la loi de finances de 1971 permettant à l'État de garantir des prêts pour financer la construction des écoles. Un décret de 1971 a fixé les modalités de ces prêts, qui seraient accordés à une « association privée à caractère national » basée en France.

C'est ainsi qu'est née l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), qui a été officiellement enregistrée le 1^{er} juin 1976.

Années 90

L'adaptation de l'ANEFE

Depuis la création de l'ANEFE, les textes régissant l'enseignement français à l'étranger ont évolué, mais les principes fondamentaux de reconnaissance des écoles françaises à l'étranger sont restés les mêmes. Une nouvelle loi sur l'enseignement, promulguée le 10 juillet 1989, et le décret d'application du 9 septembre 1993 définissent désormais les règles d'accréditation.

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, a été créée par la loi du 6 juillet 1990. L'ANEFE détient un siège au conseil d'administration de l'AEFE, et la situation des écoles qu'elle .../...



fédère est couverte par l'article 4 de cette loi, permettant à l'AEFE d'associer des établissements locaux à ses missions.

Avec ces changements et l'évolution de l'organisation de l'État, les statuts de l'ANEFE ont dû s'adapter, mais les objectifs principaux de l'association restent constants. L'article 3 de ses statuts souligne sa vocation à aider les écoles à fonctionner dans les meilleures conditions et à obtenir des ressources pour assurer leur essor.

L'article 4 précise que l'ANEFE doit trouver des soutiens financiers pour les écoles, notamment en obtenant des crédits à court terme ou des prêts à long terme pour leurs projets de construction et d'aménagement, avec la garantie de l'État. Ces dispositions ont été étendues pour couvrir également l'achat d'immeubles à usage scolaire.



De nos jours

Nouveau dispositif de garantie pour l'enseignement français à l'étranger

Un nouveau système de garantie a été instauré à partir d'avril 2021. L'instruction des demandes relatives à ce dispositif est désormais confiée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Pour toute question ou information complémentaire, l'AEFE est située 4, passage Colisée, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine. Vous pouvez également la contacter via son site web à l'adresse suivante : aeфе.gov.fr/fr

Nos prêts

Emprunts consentis depuis 1975

En plus de 40 ans fonctionnement, ce sont quelques 99 établissements dans 79 pays qui ont obtenus, grâce à l'ANEFE, des prêts garantis par l'État.

Son Comité des prêts a retenu et instruit 160 dossiers correspondant à autant de prêts accordés grâce à la Commission interministérielle compétente.

Ceci représente une moyenne de quatre prêts par an; mais en réalité, le nombre a varié d'une année à l'autre comme le montre le tableau ci-dessous (par exemple : 10 emprunts dans la seule année 2009).





L'ANEFE A 20 A

L'Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger elle rassemble les établissements situés hors de France, dispensant un enseignement français et gérés par une société de parents d'élèves, ministériels, en 1971 et 1979, ont fixé les conditions d'octroi, à ces écoles, d'emprunts garantis par l'Etat et ont chargé l'ANEFE d'en instruire les dossiers.

Cette double mission, notre association l'a pleinement remplie en Afrique, 32 en Amérique, 30 en Asie-Océanie, scolarisant au total auprès des associations gestionnaires de ces écoles un total d'information et de conseil. Elle les représente à Paris. Elle intervient auprès des pouvoirs publics, sur toutes les questions qui les concernent : crédits de fonctionnement, subventions, bourses, détachement d'enseignants, problèmes administratifs, etc. Sa tâche particulière se rapporte aux investissements : en vingt ans, 88 demandes d'emprunts ont été étudiées et satisfaites, 58 établissements ont été construits, acquis ou aménagés avec des prêts de l'ANEFE.

Si ce vaste travail a pu être mené à bien, c'est d'abord grâce au dévouement des parents d'élèves et à l'efficacité de leurs associations gestionnaires d'écoles. C'est aussi grâce à la volonté des trois ministères des Affaires étrangères, de l'Education nationale et de la

Coopération, de faire malgré les difficultés budgétaires, pour qu'il y ait des écoles françaises à l'étranger ; maintenant à un haut niveau grâce à l'excellente coopération et aux services compétents des ministères et, depuis l'Agence pour l'enseignement à l'étranger.

Rien n'aurait été possible sans le soutien ensemble, de nombreux parents d'élèves, français et étrangers, qui ont entièrement reconnu la valeur

Prise de la première pierre de l'école française d'Almaty le 25 septembre 1994.



- ♦ VANUATU école française de Port-Vila.
- ♦ VIETNAM école française de Hanoi
- ♦ YEMEN école française de Sana'a.

Ecoles asiatiques ayant bénéficié de prêts garantis par l'Etat :
 Jérusalem (1978), Hong Kong (1981), Séoul (1981), Singapour (1981), Hong Kong 2 (1982), Séoul 2 (1983), Singapour 2 (1984), Djeddah (1985), Bangkok (1986), Jakarta (1988), Manille (1992), Singapour 3 (1994).
 Soit 12 emprunts pour 6 écoles.

Inauguration des classes primaires de l'école Jules Verne de Manassas (mars 1993) par le Sénateur André Masurel.



- ♦ RWANDA écoles françaises de Butare, Kigali, Rubworo (actuellement fermées).
- ♦ SÉNÉGAL école Saint-Euphrasy de Saint-Louis, école François Rabelais de Ziguinchor.
- ♦ SEYCHELLES école française de Victoria.
- ♦ SIERRA LEONE école française de Freetown.
- ♦ SOUDAN école française de Khartoum.
- ♦ TANZAMIE école française de Dar es Salaam.
- ♦ TCHAD lycée Montagne de la Moussé.
- ♦ TOGO lycée français de Lomé.
- ♦ ZAÏRE lycée René Descartes de Kinshasa.
- ♦ ZAMBIE école Champollion de Lusaka.
- ♦ ZIMBABWE école française de Harare.

Ecoles africaines ayant bénéficié de prêts garantis par l'Etat :

Douala (1978), Le Caire (1978), Nairobi (1978), Nairobi 2 (1981), Bujumbura (1981), Conakry (1981), Saint-Louis du Sénégal (1981), Freetown (1982), Niamey (1982), Abidjan (1983), Bouaké (1984), Yaoundé 2 (1985), Conakry 2 (1985), Aboviano (1987), Ouagadougou (1988), Conakry 3 (1988), Yaoundé (1990), Kinshasa (1991), Brazzaville (1991), Libreville (1991).
 Soit 27 emprunts pour 20 écoles.

- ♦ GUYANE école Champollion d'Alexandrie, lycée français du Caire.
- ♦ GABON lycée Blaise Pascal de Libreville.
- ♦ GAMBIE école française de Banjul.
- ♦ GHANA école française d'Accra.
- ♦ GUINÉE lycée Albert Camus de Conakry.
- ♦ KENYA collège Denis Diderot de Nairobi.
- ♦ MADAGASCAR collège français d'Antsirabé, école primaire française de Mananjary, lycée français de Diego-Suarez, collège français de Majunga.
- ♦ MALI lycée Liberté A de Bamako.
- ♦ MOZAMBIQUE école française de Maputo.
- ♦ NIGERIA école française de Kaduna, école française de Kano, école Louis Pasteur de Lagos.
- ♦ OUGANDA école française de Kampala.

... On a toujours vingt ans

L'ANEFE a fêté son 20^e anniversaire en 1995...

20 ANS

opération, de faire le maximum, malgré les difficultés des conjonctures étrangères, pour que l'enseignement français à l'étranger soit aidé et tenu à un haut niveau. C'est enfin l'excellente collaboration qui a été établie et poursuivie entre l'ANEFE et les services compétents de ces trois pays et, depuis 1990, avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Rien n'aurait été possible sans cette collaboration. En ce 20^e anniversaire, nous sommes très heureux de pouvoir donner à des dizaines de milliers de Français et étrangers, un enseignement dont le monde reconnaît la valeur et qui reste riche d'un univers humaniste.



Margie Sudre
Aide d'Etat chargée de la Francophonie

«L'explication ? Une idée valable et nécessaire ! un monde dépourvu du respect des identités de chacun, mais paradoxalement tenté par l'uniformité, la communauté francophone offre le cadre d'un espace privilégié de solidarité mondiale. Il n'y a pas en francophonie d'enjeu de poids au contraire le désir de partager un bien précieux qui l'immatériel, la richesse d'une langue précise, sensible et nuancée.

«Un grand dessein se serait rien sans la volonté partagée de tous ceux qui, jour après jour, se font les ambassadeurs de la francophonie. Je salue particulièrement les centaines de milliers de Français nés à l'étranger qui, par leur action, témoignent de la force et de la vitalité du sentiment francophone. De leurs initiatives naissent des réalisations concrètes, dont la France peut s'honorer. L'opiniâtreté des parents d'élèves qui ont créé qui font vivre les 160 établissements primaires secondaires regroupés au sein de l'Association nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger mérite d'être saluée. L'enseignement est le premier maillon de l'espérance francophone. Elle forme nos enfants, et offre des structures d'accueil pour ceux qui sont désireux d'apprendre notre langue. Par leur dynamisme et la qualité de leur enseignement, ces écoles maintiennent vivante notre tradition culturelle. Je tenais à rendre hommage avec amitié au dynamisme de l'ANEFE et de son Président, le Sénateur Jacques Habert. Bon anniversaire !

Margie SUDRE
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères chargée de la Francophonie

René Monory
Président du Sénat

«S'il est un lieu où l'on a une conscience aiguë du rôle et de l'impact des Français de l'étranger, c'est certainement le Sénat. D'abord, parce que nous sommes l'une des rares assemblées à avoir en son sein des représentants des expatriés, ce dont nous sommes fiers et heureux. Ensuite, parce que nos collègues sénateurs font un travail aussi remarquable qu'essentiel. L'ANEFE en est d'ailleurs le fruit.

«Rien ne remplace les Français pour promouvoir la France : c'est vital pour le rayonnement de notre culture et de notre langue ; c'est aujourd'hui, plus que jamais, l'agissant de notre économie.

«Or, pour faire mieux vivre notre économie, nous avons à retrouver les points de croissance que nous avons perdus depuis quelques années. Je ne connais pas d'autre voie que la relance des exportations. Mais elle exige une double condition : vendre aux nouveaux pays industrialisés, ce dont il est besoin, et donc recréer notre production sur l'immatériel et la formation pour avoir véritablement "l'intelligence" de ces marchés. Elle ne s'acquiert et ne se vit que le terrain.

«Chaque jour, les Français qui ont choisi de s'installer aux quatre coins du monde remplissent cette mission. Pourtant, les expatriés de France sont très souvent moins nombreux que ceux de nos partenaires européens ; nos sénateurs nous le disent souvent. Pour l'avenir de notre pays et pour répondre à une demande croissante, notamment des jeunes, nous devons donc donner à tous ceux qui le souhaitent, les moyens de tenter cette belle aventure. Cela passe par des aides aux expatriés, des incitations fiscales, une politique en direction des entreprises pour faciliter le recrutement.

«Cela passe aussi, bien évidemment, par la création d'écoles et la mise en place d'un enseignement de qualité. Car les Français qui partent à l'étranger veulent, légitimement, pouvoir le faire en famille et donner à leurs enfants les mêmes chances que ceux qui restent sur le sol de France. C'est la vocation de votre association. Elle mérite d'être saluée, encouragée et soutenue.

René MONORY
Président du Sénat

Maurice Schumann
Président de la Commission des Affaires Culturelles du Sénat

«L'existence, dans le monde, d'un réseau de quelque 800 établissements d'enseignement français, est l'un des atouts les plus précieux dont dispose notre pays. Si les grands lycées se trouvent dans des capitales, comme Chateaubriand à Rome, Charles de Gaulle à Londres, ou Lafayette à Casablanca, ont été fondées sur l'initiative du Gouvernement français, plus de 200 écoles ont été créées par les Français expatriés eux-mêmes pour scolariser leurs enfants, jusque dans les endroits du globe les plus éloignés.

«Président de l'Union des Français de l'étranger, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, puis ministre des Affaires étrangères, j'ai toujours admiré la volonté de nos compatriotes les plus lointains d'avoir sur place des écoles françaises et de les soutenir de leur énergie et de leurs deniers. Ayant suivi avec intérêt les dispositions nouvelles placées dans la loi, en 1970, par le Sénateur des Français établis hors de France, c'est bien volontiers que j'ai signé le décret du 4 octobre 1971 leur permettant d'obtenir des emprunts garantis par l'Etat.

«C'est en conformité avec ce décret que fut créée l'Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger. Grâce au travail remarquable de ses dirigeants et surtout de notre collègue et ami Jacques Habert, qui fut vice-président de notre Commission des Affaires culturelles et suit à l'entour d'une excellente équipe, cette Association a connu en vingt années un essor remarquable. Elle regroupe aujourd'hui 160 écoles dont elle défend les intérêts avec vigueur. De plus, des prêts ont permis la construction ou l'aménagement d'une soixantaine d'établissements.

«En ce 20^e anniversaire, je suis heureux de féliciter l'ANEFE de l'oeuvre accomplie, de complimenter les artisans de ce succès et de remercier tous ceux, parents, enseignants et élèves, qui concourent ainsi, avec un bel élan, au rayonnement culturel de la France dans le monde.

Maurice Schumann
Président de l'Académie française



René Monory



Margie Sudre



Maurice Schumann

Jacques HABERT
Président de l'ANEFE



- ZANIE (française de Dar-es-Salam.)
- LIAD (française de Montaigne de N'Djamena.)
- GO (française de Lomé.)
- IRE (française de René Descartes de Kinshasa.)
- AMBI (française de Champollion de Lusaka.)
- IMBAMBE (française de Hararé.)

ont bénéficié de prêts par l'Etat :

- (1978), Nairobi 2 (1980), Bamako (1981), St-Louis du Sénégal (1981), Yaoundé 1 (1982), Abidjan (1983), Cotonou 1 (1983), Yaoundé 2 (1986), Moroni (1987), Yaoundé 3 (1990), Johannesburg (1991), Libreville (1992), Djibouti (1993).

nts pour 20 écoles.



Vue aérienne de lycée français de San Salvador



50^e

Anniversaire

ANEFE



*Françoise Hirzel,
directrice de l'ANEFE*

Les partenaires de l'ANEFE



ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER



25 rue de Ponthieu, 75008 Paris
06 33 54 62 31 • anefe1@aol.com